



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### **La MRC de Memphrémagog demande au gouvernement du Québec la réintégration des terres distraites du parc national du Mont Orford**

---

**Magog, 19 mars 2009** — Lors de l'assemblée régulière du conseil de la MRC de Memphrémagog tenue hier soir, les membres du conseil ont adopté à l'unanimité une résolution signifiant au gouvernement du Québec que le conseil de la MRC souhaite que les terres distraites du parc national du Mont-Orford par la *Loi 23* soient réintégrées au parc national dès que l'avenir de la station (ski alpin et golf) sera assuré par la mise en œuvre d'un plan de relance de l'importance et de la portée de celui préconisé par la région.

En premier lieu, il est important de rappeler les positions historiques de la MRC concernant les terres distraites du parc national du Mont-Orford. Dès mai 2006, dans son mémoire déposé à l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre de la consultation sur le projet de loi 23, la MRC de Memphrémagog avait indiqué, comme premier élément d'insatisfaction du projet de loi, « le choix arbitraire fait par le gouvernement quant à la distraction, du territoire du parc, de certaines terres (représentant plus de 10 % du territoire du parc) ».

De plus, dans le cadre de ses travaux visant à établir un consensus régional sur la mise en œuvre d'une solution constructive et durable au regard de la gestion des terres publiques, du centre de ski et du golf du mont Orford, le conseil de la MRC de Memphrémagog a rejeté le scénario de développement d'une station touristique appuyée par un développement immobilier sur terres publiques. Enfin, il avait été convenu dès le début de ce mandat, en considération de l'importance économique de la station du mont Orford, que la MRC allait d'abord se concentrer sur les modalités de relance de la station, et qu'elle ferait connaître ultérieurement ses intentions concernant les terres distraites du parc par la *Loi 23*.

Ainsi, puisque le gouvernement a en main depuis près de 6 mois maintenant l'essentiel de ses recommandations, la MRC de Memphrémagog considère qu'il y a lieu de préciser sans tarder l'intention des membres de son conseil au regard de l'avenir des terres distraites une fois assurée la relance de la station du mont Orford, afin de dissiper tout malentendu et de consolider le consensus social indispensable à toute opération de relance.

Source :

Madame Louise Champoux  
Agente de projets  
MRC de Memphrémagog  
Tél. : 819-843-8273, poste 239

Information :

Monsieur Roger Nicolet  
Préfet  
MRC de Memphrémagog  
Tél. : 819-843-9292

Monsieur Guy Jauron  
Directeur général  
MRC de Memphrémagog  
Tél. : 819-843-9292